

## **Audioconférence avec la Direction Départementale du 17/04/2020**

Présences : 23 % sur site et 20 % en télétravail

Malades : 37 suspecté covid 2 testés

procédure de retour à l'emploi, 1 refus de retour à l'emploi sr 26 demandes

quant on est malade, l'information doit circuler en contactant soit le chef de service ou le médecin du travail par téléphone ou par mail

Masques : arrivage par vagues, les masques doivent être utilisés pour l'accueil du public

Primes : les modalités finales ne sont pas encore définies par la DG

Frais de Repas : aucune justification ne devrait être demandée, mais des précisions seront apportées ultérieurement

Congés : les modalités finales ne sont pas encore définies par la DG devant la multiplicité des cas de figure et les dispositions réglementaires étant encore en cours d'adaptation, il semble que l'on s'oriente vers une gestion accordée entre le chef de service et l'agent au regard des textes  
vous trouverez les différents textes en question sur notre site national [www.cftc-dgfip.fr](http://www.cftc-dgfip.fr) et sur notre page locale <https://www.cftc-dgfip.fr/categ/alpes-maritimes/>

CHS : peut être maintenue par Audioconférence sous limite de 50 personnes

Campagne IR: 40 % des effectifs doivent être présents soit en présentiel, soit en télétravail, une montée en puissance peut intervenir si nécessaire

pas de réception physique

des agents du recouvrement et des agents PCR/P volontaires pour des points de fiscalité compliqués peuvent apporter un soutien

La rotation des effectifs est à privilégier

L'installation des agents doit être en parfaite sécurité et si des modifications de la disposition des lieux sont nécessaires, elles devront impérativement être effectuées

L'agent doit nettoyer son bureau, son téléphone avant utilisation des lingettes désinfectantes seront disponibles

prenez bien soin de vous

pour toute information mes coordonnées sont: 0674927120 et [strangiohenri@yahoo.fr](mailto:strangiohenri@yahoo.fr)